

Séparation par consentement mutuel

Par helene62310, le 06/06/2012 à 11:25

Bonjour,

mon mari et moi souhaitons nous séparer par consentement mutuel.

Je perçois une retraite et lui n'a aucune ressource.

Puis-je l'hébergé gratuitement ?

Merci pour vos réponses.

cordialement.